

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
MEAUX
Avenue S. ALLENDE
77108 MEAUX

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE YOHAN DEHAN
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler

Rédacteur :

Maître,

Par courrier en date du 24 mai 2019, vous avez sollicité le classement sans suite d'une infraction concernant la
sur le ressort du Tribunal de Police de Meaux ou bien l'audience de celle-ci.

Après examen de cette affaire, j'ai le plaisir de vous informer du classement sans suite,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR
LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION
ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE
ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **ST MARD(77230), 32, RUE GAMBETTA**, en date du 13/10/2018 à **00h00**, par
procès verbal n° dressé par , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Maître, mes salutations distinguées.

Fait à **MEAUX**, le 31/05/2019

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

